

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Valables seulement en France Métropolitaine

OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de La Villa du Tapissier et de son client dans le cadre de la vente de prestations de services de tapissier d'ameublement en siège et de décoration d'intérieure (ex. : réfection de siège, création d'abat-jour, réalisation de différents articles en couture d'ameublement etc...)

Toute prestation ou vente accomplie par La Villa du Tapissier implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

PRIX

La Villa du Tapissier est une entreprise relevant du régime de la franchise en base de TVA (TVA non applicable, art. 293B du code général des impôts).

Les prix des prestations proposés par La Villa du Tapissier sont établis net, sans escompte ni rabais et selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La Villa du Tapissier applique les tarifs relevant d'une étude de prix calculée par un collège de professionnels membres expérimentés du GMA 33 (Groupement des métiers de l'ameublement depuis 1880) auquel elle adhère.

Le taux horaire à ce jour est de 55€.

Une estimation sur photos pourra être donnée gracieusement à titre indicatif. Selon la complexité du devis et/ou le temps de conseils accordés et/ou un déplacement à domicile du client La Villa du Tapissier facturera à minima 55€.

Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment. Toutefois, La Villa du Tapissier s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de la validation du devis.

ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

COMMANDE

Les prestations étant faites sur commande, elles ne pourront être ni reprise, ni échangées.

En cas de travaux imprévus de garnissage, de fournitures supplémentaires ou d'ébénisterie, La Villa du Tapissier s'engage à en informer le client et à établir un devis complémentaire soumis à l'acceptation dudit client.

La Villa du Tapissier fournit et commande le tissu ou les matériaux nécessaires à la réalisation du projet de ses clients auprès d'éditeurs ou ses fournisseurs habituels. Dans le cas où ce tissu ou ces matériaux seraient fournis par le client, La Villa du Tapissier se réserve le droit de les refuser s'ils s'avèrent inadaptés à la réalisation du projet. En les acceptant La Villa du Tapissier appliquera une majoration de 20% du montant total du devis et se dégage de toutes responsabilités quant à la non-conformité dudit tissu ou desdits matériaux par rapport aux normes de qualités exigées par le métier de tapissier d'ameublement.

VALIDITE DE L'OFFRE

Les ventes et prestations de services ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis accepté par le client.

La validité de l'offre se fera par écrit au moyen d'un devis dûment daté et signé par le client, accompagné d'un acompte de 40% du montant total de la commande, réglé par chèque bancaire, carte de paiement ou espèces et encaissables sans délai. Le solde restant sera réglé au moment de la livraison de la commande et de la remise de la facture.

La proposition de prix est valable à la date d'émission par La Villa du Tapissier et à condition que la signature du client ou accord intervienne dans un délai d'1 mois maximum après présentation du devis.

En cas d'annulation de la commande par le client après encaissement de l'acompte, l'acompte versé sera retenu au titre de dédommagement du temps de conseils, du déplacement ou des éventuels frais engagés par La Villa du Tapissier.

En cas d'annulation de la commande par le client avant encaissement de l'acompte, une compensation forfaitaire de 55€ sera exigée et payable au titre de dédommagement du temps de conseils de La Villa du Tapissier.

MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des prestations s'effectue :

- par chèque
- par carte bancaire
- par virement bancaire
- en espèces

Lors de la validation du devis, le client devra verser un acompte de 40% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception du projet réalisé et terminé. Une facture sera remise dès lors que le paiement sera acquitté.

RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations réalisées au jour de la réception, le client doit verser à La Villa du Tapissier une pénalité de retard égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal est celui retenu au jour de la livraison des prestations réalisées.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce

Clause résolutoire : Si dans les 15 jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « retard de paiement », le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de La Villa du Tapissier.

RESERVE DE PROPRIETE

La Villa du Tapissier conserve la propriété des marchandises ou prestations réalisées jusqu'à paiement intégral du prix, en principal et en accessoires (loi n°80-335 du 12 mai 1980. A ce titre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, La Villa du Tapissier se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les prestations ou marchandises vendues et restées impayées.

DELAI DE REALISATION

Les délais de réalisation du projet sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment en raison d'aléas extérieurs tels que la disponibilité des fournitures chez les fournisseurs, les délais de livraison par les éditeurs de tissu ou l'impossibilité par le client de fournir son bien ou mobilier au moment voulu.

Aucun retard raisonnable d'exécution de projet ne pourra donner lieu au profit du client à l'allocation de dommage et intérêts ni à l'annulation de la commande en cours.

La Villa du Tapissier s'engage à avertir rapidement le client, d'un retard de réalisation supérieur à 15 jours.

Toutefois, un retard de livraison de plus de 3 mois donne la faculté au client de demander la résiliation de la commande, le remboursement des acomptes versés sans pour autant qu'une indemnité, à quelque titre que ce soit, puisse être réclamée.

MODALITE DE LIVRAISON ET RECEPTION DES PRESTATIONS OU MARCHANDISES

La réception des prestations réalisées ou marchandises se fait :

- soit par la remise en main propre de la prestation réalisée au client à l'atelier de La Villa du Tapissier,

- soit par la livraison tarifée comme indiqué sur le devis au lieu indiqué par le client,

- soit par l'expédition tarifée comme indiqué sur le devis au lieu indiqué par le client.

Le risque de transport par le client est supporté en totalité par le client.

Dans le cas d'une livraison souhaitée par le client, celui-ci s'engage à prévenir de toutes difficultés pouvant contrarier la livraison au lieu qu'il aura indiqué. Le client demeure seul responsable si les marchandises ou prestations réalisées ne peuvent être livrées à l'intérieur du lieu indiqué en raison de l'exiguïté des locaux ou des moyens d'accès à ceux-ci et qu'il n'en a pas fait mention lors de la signature du devis. Dans ce cas la facture serait exigible dans sa totalité sur le champ et les prestations réalisées et/ou les marchandises seront immédiatement ramenés à l'atelier de La Villa du Tapissier.

Le client est tenu de vérifier la marchandise et la prestation au moment de la livraison et en cas d'avarie due au transport, le client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison/facture et fournir tous les justificatifs y afférents. Ces réserves devront être confirmées par écrit dans les 5 jours qui suivent la livraison par courrier recommandé AR.

A défaut de réserve ou réclamation expressément émise par le client lors de la réception des prestations ou marchandises, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et en qualité. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le client.

En cas de responsabilité avérée, La Villa du Tapissier remboursera ou remplacera à ses frais les produits livrés dont les défauts de conformités ou les vices apparents ou cachés auront été dûment prouvés par le client conformément aux articles L.211-4 et suivants du Code de la consommation et celles prévues aux présentes CGV.

MAGASINAGE

Si après mise à disposition de la prestation réalisée ou de la marchandise, la date de livraison était repoussée par le client, la prestation réalisée ou la marchandise sera considérée comme livrée à la date de la mise à disposition. La facturation sera faite à cette date.

Après mise à disposition, les prestations ou marchandises entreposées dans l'atelier pourront y demeurer pendant 1 mois à nos frais. Passé ce délai et après mise en demeure de prendre possession des biens, La Villa du Tapissier sera en droit soit de facturer au client le coût du stockage, soit de mettre la marchandise en garde-meuble aux frais et risque du client.

GARANTIE

La Villa du Tapissier s'engage sur un travail et des prestations réalisés dans les règles de l'art avec les techniques et matériaux traditionnels ou contemporains appropriés et ne peut garantir que ceux qu'elle fournit.

En cas de fournitures défectueuses et reconnues comme telles, la garantie se limite au remplacement de celles-ci et non à la main-d'œuvre qu'elle nécessiterait pour le faire et qui reste à la charge du client.

Sont exclus du cadre de garantie:

- un usage anormal (ex. : monter debout sur une assise, se balancer avec un fauteuil, etc...)
- un usage inapproprié (ex. : s'asseoir avec un maillot de bain mouillé sur un siège, installer un fauteuil près de la piscine avec des risques d'éclaboussures de chlore, exposer un siège ou un abat-jour aux intempéries ou le laisser devant une fenêtre sans volet etc...)
- le recours à des produits inadaptés (ex. : nettoyage avec des produits alcoolisés ou des solvants, nettoyage d'une tache avec un détergent non compatible etc...)
- un traitement qui modifierait les caractéristiques initiales (bombe imperméabilisante, vaporisation de parfum d'ambiance ou de produit ménager désodorisant etc...)
- l'action d'agents extérieurs (ex. : animaux, coin du feu, fenêtre sans rideaux exposée à la lune et au soleil etc...)

RECLAMATIONS

Les réclamations concernant les factures sont recevables si elles sont formulées par écrit dans les 8 jours calendaires après la date de facturation à La Villa du Tapissier 42bsi rue Emile Lalanne – 33140 Villenave-d'Ornon, lavilladutapissier@gmail.com

FORCE MAJEURE

La responsabilité de La Villa du Tapissier ne pourra être mise en œuvre si la non-exécution ou retard dans l'exécution d'une de ses obligations écrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. A ce titre la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution à l'amiable, le litige sera porté devant le tribunal de Commerce de Bordeaux dont dépend le siège de La Villa du Tapissier.

Fait à ...VILLENAVE-D'ORNON, ...le.....

Valérie BLANQUET
Pour La Villa du Tapissier

